

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 7 Juin 2022.

Etaient présents : Mesdames GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était excusée : Madame BEAUGNON

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 31 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Les points PLU de Briey et PLU Avril ont été annulés. Ils seront à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 23 Juin prochain.

2022.BC.018 - DEMANDES DE SUBVENTION INGENIERIE AVENANT 1 - OPAH OLC

Le bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'OLC qui s'est déroulée du 29.11.2018 au 29.11.2021 a été présenté au conseil communautaire le 9 décembre 2021 (DCC 2021.CC.125) ;

Au vu de ce bilan, le conseil communautaire a validé le principe de prorogation de cette opération pour une durée de deux ans, et autoriser le président à signer l'avenant à la convention initiale du 29.11.2018.

L'avenant n°1 à la convention a été signé entre la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Meurthe-et-Moselle le 8 avril 2022 pour une durée de 2 ans du 29.11.2021 au 29.11.2023.

Les objectifs globaux de la convention destinés à l'amélioration des logements, sont évalués pour les deux années supplémentaires à 332 logements, répartis comme suit :

- 286 logements occupés par leur propriétaire, dont :
 - o au titre de logements indignes ou très dégradés : 6 logements
 - o au titre de l'autonomie de la personne : 100 logements
 - o au titre de l'amélioration énergétique : 180 logements

- 26 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont :
 - o au titre de logements indignes ou très dégradés : 12 logements
 - o au titre de logements dégradés : 4 logements
 - o au titre de l'amélioration énergétique : 10 logements
- 20 logements en copropriétés avec Ma Prime rénov.

Auquel s'ajoute un objectif quantitatif de conventionnement sans travaux prévisionnel de logements de propriétaires bailleurs de : 6 logements à loyer social ou très social.

Le marché de suivi animation de cette opération prorogée, dont le lancement a été validé par le Conseil Communautaire le 15 mars 2022 (DCC 2022.CC.016) a été attribué au CAL SOLIHA.

Dès lors, le plan de financement prévisionnel de cette opération prorogée s'établit comme suit en ce qui concerne l'engagement de la Communauté de Communes Orne LORRAINE CONFLUENCES :

INGENIERIE	Part Fixe suivi animation	81.132,00 € TTC
	Part Variable suivi animation	158.720,00 € TTC
AIDES AUX TRAVAUX	Prime Habiter Mieux Propriétaire Occupant (500,00 € / logement)	90.000,00 € TTC
	Aide 10% - Propriétaire Occupant – Logement Indigne / Très Dégradé	30.000,00 € TTC
	Aide 10% - Propriétaire Bailleur – Logement Très dégradé vacant	60.000,00 € TTC
Sous-Total		419.852,00 € TTC
FINANCEMENTS ANAH	Part fixe suivi animation à hauteur de 35%	- 28.396,00 € TTC
	Part variable	- 152.720,00 € TTC
RESTE A CHARGE OLC		238.736,00 € TTC

Comme indiqué ci-dessus l'agence nationale d'amélioration de l'Habitat subventionne la collectivité en reversant une partie du montant des prestations de suivi animation réalisée par le CAL SOLIHA pour l'instruction des dossiers OPAH.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à solliciter ces subventions de l'ANAH, selon les deux tranches prévues à l'avenant :

Année 4 : du 29.11.2021 au 28.11.2022 et Année 5 : du 29.11.2022 au 29.11.2023.

2022.BC.019 - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA POLICE D'ABONNEMENT DU CHAUFFAGE URBAIN POUR LA PISCINE DE BRIEY

Suite à la réhabilitation de la piscine de Briey en 2018, il a été constaté un défaut dans le système de sous-comptage de l'énergie du réseau de chauffage urbain au niveau de l'ensemble du site piscine, stade, gymnase Merkel à Val de Briey. En effet, les consommations énergétiques de la centrale de traitement d'air (CTA) de l'accueil de la piscine (propriété OLC) étaient prises en compte et non décomptées au niveau du sous-comptage du gymnase Merkel (propriété Val de Briey).

Le projet d'avenant à la police d'abonnement avec la société DALKIA en charge du chauffage urbain, ci-joint, prévoit de solutionner et régulariser ce défaut par la prise en compte du sous-compteur CTA accueil piscine en soustraction de la part due par la commune de Val de Briey pour les consommations énergétiques du gymnase Merkel.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention.

2022.BC.020 - ETUDES ET TRAVAUX DANS LE BATIMENT PERISCOLAIRE GUY MOQUET A JARNY

Suite aux désordres apparus dans les studios (affaissement de certaines zones de plancher, fuites d'eau, ...) et dans le vide-sanitaire du bâtiment (nombreuses fuites sur les réseaux d'eau et d'assainissement), OLC a confié à la société SEBL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour l'accompagnement du projet de réhabilitation du bâtiment Guy Moquet place Aristide Briand à Jarny. En parallèle de cette étude, et au regard de la situation, décision a été prise de suspendre l'activité d'accueil de jeunes travailleurs dans les étages.

Une première étape de l'opération consiste à définir et mettre en œuvre les travaux de sécurisation pour pérenniser l'accueil périscolaire et l'utilisation de la cuisine centrale situées au rez-de-chaussée.

Dépose des faux-plafonds en vue d'analyse et de sécurisation structurelle

Le diagnostic structure réalisé a mis en évidence une surcharge des planchers du 1^{er} et 2^{ème} étage. Afin de prévenir tout désordre supplémentaire et de pouvoir continuer à exploiter l'activité périscolaire au RDC sans risque, l'opération consiste à alléger la charge existante en démontant l'intégralité des faux-plafonds. Cette mise à nue permettra également, dans un second temps, d'analyser et d'anticiper les renforts structurels à mettre en place.

OMNITECH, qui est déjà l'origine du diagnostic structure, a réalisé la rédaction du dossier de consultation des entreprises dont l'appel d'offres est en cours pour une planification des travaux qui devront être réalisés sur la période juillet/août 2022 pendant l'absence d'activité périscolaire.

Le montant de l'opération a été estimé à 60 000 € HT.

Accès au vide-sanitaire :

Une étude avait été réalisée pour définir les conditions d'accès au vide-sanitaire. L'entreprise STROILI, qui a été mandatée pour réaliser les travaux de déblaiement de ce volume en sous-sol, est actuellement bloqué par la présence d'un collecteur assainissement béton qui empêche l'accès à cette zone.

Il sera procédé à un contrôle caméra de cette canalisation assainissement pour connaître la provenance et la quantité des effluents en vue de la couper pendant la phase des travaux. Une commande de 1 090 € HT a été passée à l'entreprise Malézieux pour la réalisation de cette intervention.

L'opération de déblaiement du vide sanitaire est ensuite estimée à 25 000 € HT, montant auquel il conviendra d'ajouter dans un second temps de potentielles reprises et réparations des réseaux du vide sanitaire lorsque celui-ci sera accessible.

Remplacement des chaudières pour production de chaleur et d'eau chaude sanitaire

Le bâtiment dispose de 2 chaudières qui ont été mises en service dans les années 1980. L'une d'elle est définitivement hors service tandis que la seconde présente une usure importante. Il est proposé de mettre en œuvre un nouveau système de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire pour les besoins et usages de la partie périscolaire et cuisine centrale du bâtiment. Cette partie de l'opération est estimée à 25 000 € HT.

Cette première phase de l'opération de réhabilitation du bâtiment est éligible à un financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Caisse d'Allocations Familiales	60 %	72 000,00 €
OLC (autofinancement)	40 %	48 000,00 €
Total	100 %	120 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le plan de financement,

-- **Autorise** le Président à solliciter l'ensemble de ces subventions.

2022.BC.021 - VERSEMENT PARTICIPATION AMICALE DU PERSONNEL

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du 4 Juin 2018, validant le règlement d'attribution des subventions,
- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du 29 Septembre 2019, modifiant le règlement d'attribution des subventions,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions entrant dans le champ d'application des délégations du Bureau Communautaire, soit celles inférieures ou égales à 5 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Emet** un avis favorable au versement d'une participation de **5 000 €** à l'Amicale du personnel d'Orne Lorraine Confluences.

AUBOUÉ, le 15 Juin 2022

Le Président,
Luc RITZ

A blue circular stamp with the text "ORNE LORRAINE CONFLUENCES" around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.